



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus :**  
19

**Conseillers en fonction :**  
18

**Conseillers présents :**  
14

**Conseillers absents :**  
4

# Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance du mercredi 12 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi douze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du six janvier deux mil vingt-deux.

**Présents :** Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD Adjoint, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Messieurs Daniel MOSER, Olivier SARDINI, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Roger SPERISSEN, Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

**Arrivés en cours de séance :** Madame Esther SZTAJNERT (point n°4), Monsieur Olivier SARDINI (point n°5), conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Aurélien FLUHR, Madame Virginie QUIRIN, Madame Arlette LUTTENBACHER (procuration donnée à Madame Nadine SPETZ), conseillers municipaux.

Présents : 14  
Pouvoir : 1  
Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021
3. Associations locales : fixation des subventions au titre de l'année 2022
4. Présentation des nouveaux statuts du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
5. Quiétude de la faune sauvage : installation de banderoles réglementaires
6. Divers et communication
  - a. Signature de la convention de déneigement entre la commune de Fellingering et un agriculteur communal
  - b. Avancée du projet de création de la MAM

NS/AH/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h40.

Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents et indique la procuration qui a été donnée. Madame le Maire présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022 aux membres du conseil municipal et les remercie pour leur implication dans la vie communale (fêtes, distribution des écosacs, etc.). Elle précise également que la mairie a reçu de nombreuses cartes de vœux et de remerciements de la part des administrés.

Madame le Maire annonce la naissance du fils d'Aurélien FLUHR, conseiller municipal.

## N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté d'Aurélia HURST, secrétaire générale.

## N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

<b>N° 3. ASSOCIATIONS LOCALES : FIXATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022</b>
---

Au début de chaque année, le conseil municipal fixe les subventions attribuées aux associations locales.

Ces montants ont été fixés en 2021 de la manière suivante :

1. Amicale des Boulistes Val'Thur	320 euros
2. Association des Donneurs de Sang	503 euros
3. Association Enfants Loisirs	503 euros
4. Association des Artistes Peintres de la Vallée de la Thur	320 euros
5. Chorale Sainte-Cécile	610 euros
6. Club de Skat	320 euros
7. Comité de jumelage Donville/Fellering	640 euros
8. P.L.K. (Plongeurs Lac de Kruth-Wildenstein)	320 euros
9. Société de Gymnastique Alsatia	777 euros
10. Société de Musique « Orphéenne »	777 euros
11. Société de Pêche Lerchenweier	503 euros
12. UNC	503 euros
13. Taikyokuken-Energie-Détente	320 euros
14. Conscrits	305 euros
15. Coopérative scolaire Ecole Maternelle	150 euros
<b>TOTAL</b>	<b>6 871 euros</b>

D'autres subventions exceptionnelles sont également attribuées au cours de l'année mais elles font l'objet d'une délibération spécifique prise au cas par cas.

Les subventions sont versées uniquement sur présentation du procès-verbal de l'assemblée générale et des comptes financiers de l'année N – 1. Ces justificatifs sont à adresser au secrétariat de la mairie de Fellingering avant le 31 décembre de l'année.

Il est également demandé aux conscrits de présenter un bilan financier à l'issue de la manifestation des feux de la Saint-Jean.

Madame le Maire précise que les conscrits n'ont pas pu percevoir la subvention 2021 faute de RIB et suite à la clôture de leur compte bancaire ; il était possible d'effectuer le versement sur le compte du Président mais, après lui avoir demandé à plusieurs reprises son RIB personnel, il n'a hélas rien communiqué en mairie.

A ce jour, tous les montants ont été versés au titre de l'année 2021, excepté la subvention allouée aux conscrits. D'autres subventions exceptionnelles ont également été versées pour un montant de **3053 euros** :

1. Union Sportive Thann Athlétisme : 150 euros ;
2. SEPIA (Suicide Écoute Prévention Intervention auprès des Adolescents) : 100 euros ;
3. Conférence Saint-Vincent de Paul : 500 euros ;
4. Société de Gymnastique Alsatia : 1 403 euros (remboursement de la taxe foncière) ;
5. Association Around The World : 400 euros
6. Association Mobilité pour l'Emploi : 150 euros
7. Cirko Markstein : 250 euros
8. Association de Mulhouse et Crêtes du Club Vosgien : 100 euros

Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire explique que la subvention allouée à l'Association de Mulhouse et Crêtes du Club Vosgien est versée dans le cadre de l'entretien des sentiers.

Franck SCHUBERT, conseiller municipal, demande si la mairie a reçu le bilan pour l'action de

l'Association Around The World. Il lui est expliqué que le projet se déroule sur plusieurs années, jusqu'aux Jeux Olympiques 2024 c'est pourquoi aucun bilan n'a encore pu être dressé.

Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, est étonné de la différence entre les montants attribués à chaque association et Madame le Maire explique que toutes les associations n'ont pas les mêmes frais à couvrir tout au long de l'année.

La commune a donc versé 9 619 euros de subventions aux associations en 2021, pour un prévisionnel de 10 500 euros (soit une diminution de 881 euros par rapport à 2020).

Madame le Maire souhaite reconduire ces mêmes montants pour l'année 2022.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'allouer aux associations locales les subventions 2022 comme suit :

1. Amicale des Boulistes Val'Thur	320 euros
2. Association des Donneurs de Sang	503 euros
3. Association Enfants Loisirs	503 euros
4. Association des Artistes Peintres de la Vallée de la Thur	320 euros
5. Chorale Sainte-Cécile	610 euros
6. Club de Skat	320 euros
7. Comité de jumelage Donville/Fellering	640 euros
8. P.L.K. (Plongeurs Lac de Kruth-Wildenstein)	320 euros
9. Société de Gymnastique Alsatia	777 euros
10. Société de Musique « Orphéenne »	777 euros
11. Société de Pêche Lerchenweier	503 euros
12. UNC	503 euros
13. Taikyokuken-Energie-Détente	320 euros
14. Conscrits	305 euros
15. Coopérative scolaire Ecole Maternelle	150 euros
<b>TOTAL</b>	<b>6 871 euros</b>

- **RAPPELLE** que les subventions sont versées uniquement sur présentation du procès-verbal de l'assemblée générale et des comptes financiers de l'année N – 1. Ces justificatifs sont à adresser au secrétariat de la mairie de Fellingering avant le 31 décembre de l'année.

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits à l'article 65748 du Budget principal 2022.

DELIB N°2022/02

#### **N° 4. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire chargé des services techniques et de l'urbanisme explique que le Comité Syndical du 28 septembre 2021 a décidé de réviser les statuts de son Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités membres dans la Transition Energétique et de permettre le lancement des actions de communication votées par l'assemblée délibérante. Le Comité Syndical du 14 décembre 2021 a adopté ces nouveaux statuts révisés par délibération et demande aux conseils municipaux et communautaires des collectivités membres du syndicat de donner leur avis.

*Arrivée de Madame Esther SZTAJNERT.*

Messieurs Jean-Jacques SITTER et Daniel MOSER, conseillers municipaux, étant délégués au syndicat pour la commune, précisent que celui-ci est très utile (voir leur rapport d'activité) et apporte une aide précieuse, notamment dans l'obtention de financements et dans la prise de décision.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, évoque le fait que, dans les nouveaux statuts, il est stipulé que la réunion annuelle d'information est supprimée et qu'il s'agira dorénavant de simples comptes-rendus adressés aux communes. Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, précise qu'avec la suppression de ces réunions, le risque est de ne pas avoir la possibilité de discuter les décisions, notamment concernant l'ordre de prise en charge des interventions.

**Après avoir eu lecture** des modifications des statuts par Monsieur l'Adjoint,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉMET** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021, à l'unanimité, avec réserves concernant la suppression du point 7-D relatif à l'annulation de la réunion annuelle d'information.
- **JUSTIFIE** cette décision par l'argument suivant : suite à la suppression de la réunion annuelle d'information, la communication risque d'être plus complexe, notamment la possibilité d'échanger sur les décisions prises par le syndicat.
- **DEMANDE** aux préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

*Arrivée de Monsieur Olivier SARDINI.*

DELIB N°2022/03

#### **N° 5. QUIÉTUDE DE LA FAUNE SAUVAGE : INSTALLATION DE BANDEROLES RÉGLEMENTAIRES**

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement, expose le projet de mise en place d'une signalétique temporaire pour la quiétude de la faune sauvage, porté par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Il précise que ce projet est mis en œuvre au titre du Plan National d'Action en faveur du Grand Tétras et accompagné par le programme Quiétude Attitude du PNR des Ballons des Vosges.

Il rappelle que le programme Quiétude Attitude vise à concilier les usages de la nature pour les loisirs avec le respect de la faune sauvage. Cependant, l'évolution des pratiques de pleine nature (raquette, ski de randonnée, VTT et trottinette électrique) impacte de plus en plus l'espace naturel et demande une canalisation. L'hiver et le printemps sont les périodes les plus sensibles pour la faune sauvage en état de survie ou de reproduction. Le stress ou la fuite générés par des dérangements (déplacements hors sentiers, chiens non tenus en laisse, etc.) compromettent grandement leur survie.

L'Arrêté de Protection de Biotope Drumont-Tête de Felling est situé sur la Zone de Protection Spéciale Natura 2000. Ce site a été classé notamment pour l'enjeu Grand Tétras, historiquement présent sur le secteur, mais aussi pour le cortège d'espèces d'oiseaux forestiers associées (chouettes, pics, etc.).

Il mentionne que ces 3 banderoles (situées Chemin des Alliés, Faigne des Minons et Steinbergel) de 2m x 50cm seraient fixées sur des piquets et tendeurs élastiques de manière temporaire (entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année) pour barrer des sentiers/pistes non balisés en période de quiétude dans les aires protégées. Il précise que les contrevenants peuvent être verbalisés par toutes les personnes habilitées.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, trouve que l'initiative est louable mais la couleur des banderoles peut attirer l'œil et n'a donc pas l'effet escompté.

Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale, pense également que c'est une bonne action pour la quiétude de la faune.

Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire, explique qu'à force de mettre des interdictions, les habitants ne peuvent même plus profiter de la nature. Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, précise d'ailleurs qu'il s'agit d'une forêt communale (terrain privé communal) et qu'elle appartient par conséquent aux habitants de Felling. Toutefois, Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale, pense que la commune pourrait au moins laisser le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges tester cette mise en place sur une courte période, en retravaillant l'esthétique des banderoles à proprement parler.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, est d'accord avec Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale, et pense qu'en hiver, avec les nouveaux utilisateurs de la montagne (raquettes, skis de fond), cette installation pourrait peut-être faire changer certains comportements.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, estime qu'on ne peut pas mettre la forêt « sous cloche » d'un côté tout en revendiquant, d'un autre côté, qu'elle est patrimoine mondial de l'humanité.

Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal, précise que seules deux contraventions en réserve naturelle intégrale ont été données en 2021 et que ces banderoles ont surtout pour but de dissuader les personnes de pénétrer dans la zone. La volonté étant avant tout de restreindre les dérives et non pas d'infliger des pénalités, même s'il n'est pas, lui-même, favorable aux interdictions.

**Vu** le courrier du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, en partenariat avec l'ONF, gestionnaire du site, en date du 7 décembre 2021 sollicitant l'installation temporaire de banderoles réglementaires sur certaines portions de sentiers non balisés,

**Après avoir entendu** les explications de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Madame le Maire procède à un vote à main levée.

Après délibération, le conseil municipal, à :

Pour : 1 voix

Contre : 10 voix dont 1 procuration

Abstention : 4 voix

- **N'AUTORISE PAS** l'installation de 3 banderoles réglementaires par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges de manière temporaire (du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> juillet) pour limiter le passage de randonneurs et autres activités sur certaines portions de sentiers non balisés.

## **N° 6. DIVERS ET COMMUNICATION**

- A. Signature de la convention de déneigement entre la commune de Felling et un agriculteur communal

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, procède à la lecture de la convention de déneigement signée en décembre 2021 entre la commune de Felling et un agriculteur communal. Il précise qu'il a pris contact avec l'ensemble des agriculteurs de la commune et qu'aucun autre n'était intéressé par cette opportunité.

## B. Avancée du projet de création de la MAM

Plusieurs visites des locaux ont été réalisées avec des architectes pour bénéficier de plusieurs avis sur la réalisation du projet. :

- une première en avril 2021
- deux visites au mois de décembre 2021

Au final, le choix s'est porté sur Monsieur Stéphane HERRGOTT, architecte basé à Illzach, pour plusieurs raisons :

- Il est disponible pour travailler de suite sur le projet.
- Il possède une certaine avance en ayant déjà réalisé une esquisse et l'estimation du projet.
- Il travaille régulièrement pour le compte de la CCVSA.

Une réunion s'est tenue le 23 décembre 2021 en mairie avec Monsieur Stéphane HERRGOTT, architecte et Monsieur Michel PINEL, DGS de la CCVSA.

### Pour rappel :

- Le rez-de-chaussée du presbytère a été mis à disposition de la CCVSA (PV du 29 septembre 2021).
- La CCVSA délègue la maîtrise d'ouvrage à la commune de Felling (signature d'une convention le 9 novembre 2021).
- Un contrat vient d'être signé entre la commune et le maître d'œuvre (architecte).
- L'objectif fixé est une livraison en fin d'année 2022.
- L'architecte se charge de la passation des marchés publics en favorisant les clauses d'insertion (pour la démolition par exemple)
- Une fois connu le montant total des marchés, un avenant à la convention du 9 novembre 2021 précisera le montant du reste à charge après subventions, ce reste à charge faisant l'objet d'un fonds de concours de la commune de Felling à la CCVSA à l'issue du chantier.
- La commune paie les factures, émet un titre de recette et la CCVSA procède à un remboursement trimestriel. En effet, la CCVSA ayant la compétence petite enfance, c'est elle qui doit demander les subventions et la dotation du FCTVA. La CCVSA rembourse les frais engagés par la commune même si elle n'a pas encore perçu les subventions.
- A l'issue du chantier, une nouvelle convention (convention de gestion de services) devra être signée entre la commune et la CCVSA qui précisera les modalités d'occupation et d'entretien du bâtiment.
- Madame Sylvie WENDLING est la présidente de l'Association MAM'Aison du Bonheur. La MAM pourra accueillir 12 enfants par jour, âgés de 3 mois à 3 ans et demi.

### Les principaux points abordés ainsi que leur avancement :

- Les réseaux électriques sont séparés entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage par le biais de compteurs différents ce qui ne posera, par conséquent, aucun problème de facturation à l'avenir.
- Une chaudière à gaz est déjà en place au rez-de-chaussée et une autre à l'étage : il reste à vérifier si les compteurs sont séparés.
- Faire suivre les différents chiffrages déjà réalisés.
- Veiller à aérer la cave du presbytère pour pallier le développement de champignons grâce à l'ouverture des fenêtres et la pose d'un grillage afin d'éviter que des chats ne s'introduisent dans le bâtiment.
- Faire réaliser un diagnostic amiante et plomb : Monsieur Vincent DURGET, du cabinet LDA à Riedisheim doit se charger du diagnostic le jeudi 13 janvier 2022 : un devis a déjà été signé en ce sens.
- Lors de notre rencontre, nous n'avons pas abordé le sujet de la réfection de la clôture extérieure. Nous devons procéder à quelques modifications car la réglementation est assez stricte sur ce point (hauteur de la clôture, écartement des barreaux, etc.), il en est de même

pour la rampe d'accès PMR.

- Un devis pour le remplacement des volets à l'étage est encore en attente.
- Il est indispensable de supprimer l'escalier intérieur (pour des raisons de commodité et de sécurité), toutefois, la commune souhaite conserver un accès à l'étage. Il faudra procéder à une modification de l'accès extérieur au niveau du palier.
- Il convient d'inclure, dans le lot "électricité", l'installation d'une sonnette de type visiophone au niveau du portail.

#### Préconisations orales de la PMI lors d'une rencontre au printemps dernier :

Madame Caroline LIBOLT, conseillère Technique Petite Enfance DPS-PMI ayant quitté son poste, un premier contact avec Madame Karin STEPHAN, qui la remplace, a été pris afin d'organiser une réunion et repreciser les recommandations verbales qui avaient été faites lors de nos différents échanges au printemps dernier. Cette rencontre, prévue le 20 janvier prochain, aura lieu en présence des porteurs de projet. Les premières préconisations étaient les suivantes :

- Retirer les paliers aux passages de portes
- Installer une fenêtre permettant une surveillance de la salle d'éveil depuis la salle de change.
- Hauteur minimum de la clôture grillagée de 120 cm, écartement maximum des barreaux de 11 cm. Prévoir l'installation d'un brise-vue.
- Séparer complètement l'accès arrière de la partie réservée aux enfants.
- Habiller / protéger les pièces chaudes et radiateurs. Prévoir une protection devant chaque radiateur.
- Protéger et sécuriser l'accès aux prises de courant intérieures.

Madame le Maire rappelle que le projet est subventionné à hauteur de 80% (la Collectivité européenne d'Alsace verse une subvention qui sera automatiquement complétée par la CAF jusqu'à hauteur des 80%) ; par conséquent, le projet nécessitera 20% d'autofinancement de la part de la commune.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, demande si les contraintes environnementales ont été évoquées avec l'architecte (isolation, peinture).

M. Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, explique qu'une isolation phonique et thermique des sols et des plafonds est prévue ; le choix des matériaux (isolation, peinture) n'a pas encore été évoqué.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, salue le travail que ce projet nécessite et pense qu'il est important de conserver le patrimoine communal.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, en profite pour rappeler qu'il faudra justement trouver un logement pour le garde-forestier dans deux ans.

#### Rapports du Maire et des Adjointes :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

Madame le Maire explique qu'elle a participé à de nombreuses réunions concernant le Markstein et la maison d'accueil qui a été restructurée :

- L'étude de différents projets d'aménagement est actuellement en cours.
- Annick LUTTENBACHER, présidente du syndicat mixte Markstein/Grand Ballon, a justement prévu d'intégrer un petit résumé concernant le Markstein dans le prochain bulletin municipal.
- Les réservations en ligne sont désormais possibles pour les remontées mécaniques.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

- La classification des chemins est à l'étude avec Monsieur Didier GINOT, technicien forestier.
- Au niveau du Wagga, l'étude d'un commodat est en cours concernant un champ situé sur une parcelle communale avec Madame Marie EGLER.
- Suite à la consultation des entreprises pour la coupe et le tronçonnage du bois, les choix ont été opérés.
- Fibre optique : volonté de relier Kruth et Ventron, ce qui nécessite le passage par le ban communal de Felling, notamment dans des secteurs protégés. Il s'agit d'un dossier houleux, le Maire de Ventron a d'ailleurs émis un avis défavorable. Une demande de réunion entre toutes les parties a été faite afin d'arrêter une position commune.
- Une réunion relative à la chasse s'est tenue en préfecture le 29 décembre dernier pour dresser le bilan de la saison 2021. Il a été décidé d'une prolongation des autorisations de chasse en 2022 afin de gérer au mieux la population de cervidés et de sangliers (pression pour diminuer ces populations). Il est d'ailleurs prévu une réunion concernant le futur cahier des charges, fin janvier, parce que la surpopulation est à la fois malsaine pour la forêt, les habitants et les agriculteurs.

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

- Un travail important est actuellement réalisé sur le bulletin municipal : un certain nombre d'articles doivent encore être rédigés. Doris JAEGGY et Jean-Jacques SITTER y travaillent beaucoup actuellement.
- Elle remercie l'ensemble du conseil municipal pour la distribution des cartes de vœux aux habitants.

 *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

Il remercie l'ensemble des participants à la distribution des écosacs.

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 1 déclaration préalable a été réceptionnée pour l'installation d'une piscine le 27/12/2021
- 2 permis de construire :
  - o Construction d'une maison d'habitation – section 10 / parcelle 368 le 27/12/2021
  - o Construction d'une maison d'habitation – section 18 / parcelle 8 le 27/12/2021
- 1 DIA a été réceptionnée concernant la section 3 pour les parcelles 320 et 321 le 13/12/2021  
La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Equipe technique :

- Démontage de panneaux forestiers (ponçage en prévision de la remise en peinture avec l'aide des bénévoles)
- Démontage des lumières de Noël en cours
- Curage des rigoles
- Plusieurs périodes de neige, principalement dans la zone haute
- Equipe réduite pendant les fêtes (prise de congés)

Déchets et gestion des bennes de tri :

La commune rencontre un problème avec COVED, son prestataire, qui n'est pas passé pendant les fêtes et, en parallèle, il y avait des bennes manquantes parce que cassées ou percées. Les bennes hors service viennent d'être changées ce jour, le 12 janvier.

L'équipe technique a dû trier la benne à verres parce que les gens l'avaient remplie de déchets plastiques ou de cartons étant donné que cette benne était bien moins remplie : il aura fallu 20 à 25h en décembre à l'équipe technique pour se charger des problèmes de bennes. Seul(s) 1 ou 2 PV ont été



dressés (difficulté pour retrouver l'identité des personnes).

Ces nombreuses incivilités constatées soulèvent plusieurs problèmes, d'autant plus que les habitants sont mécontents :

- Fréquence de ramassage insuffisante ?
  - o Mardi : plastiques
  - o Mercredi : cartons
  - o Lundi / mardi toutes les deux semaines : verre
- Fellingering souffre de l'absence des 13 bennes du Super U.

Arrivée de nouvelles bennes d'ici mi-janvier :

- o Remplacement d'une benne verre jamais pleine dans la zone haute par une benne cartons.
- o Collecte deux fois par semaine rue de l'église.

Plateforme des déchets verts :

Suite à une restructuration des plateformes vertes, une réflexion est en cours puisqu'à l'avenir le broyage ne pourra plus être réalisé à Saint-Amarin.

Trois conseillers municipaux interviennent :

- Madame Cosmina HOFFER annonce le report de l'assemblée générale de l'Association des Donneurs de Sang en raison des conditions sanitaires actuelles. Madame le Maire précise que la Chorale Sainte-Cécile a également annulé son assemblée générale, initialement prévue en janvier pour les mêmes raisons. Elle en profite pour évoquer la tenue de l'assemblée générale du Comité de jumelage Donville/Fellingering qui doit avoir lieu le 23 février 2022.
- Monsieur Roger SPERISSEN évoque le problème de visibilité et de lisibilité du panneau électronique situé près de la mairie. Madame le Maire explique qu'il faut retravailler ce dossier dans le sens où le prestataire a proposé le panneau le plus grand qu'il avait et qu'hélas, il n'a rien d'autre à proposer à la commune. Par conséquent, il faut étudier la possibilité de résilier le contrat avec ce prestataire.  
Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, propose de dénoncer le bail à échéance.  
Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, soulève le problème du coût exorbitant des panneaux d'une plus grande taille. Ceci étant, l'intérêt du panneau est qu'il représente un mode d'information facile, notamment pour les habitants n'ayant pas d'accès à Internet.
- Monsieur Jean-Jacques SITTER rappelle qu'il participe à des réunions informelles mensuelles avec le CPI Chauvelin.

-----  
Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.

Franck SCHUBERT  
Secrétaire de séance